

Genre du véhicule Motocycle (Véhicule spécial)	Marque de fabrique B O M B A R D I E R	Type SKI - DOO	Modèle année 1961-62	Bordereau-type N° 3 ' 4 0 0				
Caractéristiques "BOMBARDIER" sur plaquette du constructeur à l'avant au-dessus du tube de direc- tion.-"SKI-DOO" sur carénage AV et "ROLBA" latéral. Carburant essence Nombre de cylindres 1								
Constructeur du châssis BOMBARDIER Snowmobile Ltd, Valcourt (CA)-Importateur ROIBA AG, Zurich								
N° du châssis frappé à droite à l'arrière latéralement sur le cadre + sur plaquette								
N° du moteur frappé à droite à l'arrière sur couvercle turbine à air, plaquette vissée								
Type du moteur K 161 P - bloc-moteur, vertical								
Position du mot. avant Frein-moteur								
Cylindrée	266 cm <sup>3</sup>	Frein de remorque	Dimensions ext. en mm.					
Temps	4	Transmission continué, entraînement par force centri-	Longueur	2'600				
Refroidissement air (turbo)	fuge avec courroie trapézoïdale, chaîne, sur		Largeur	830				
Entraînement	chenilles	chenilles caoutchouc	Hauteur	770				
Nombre d'axes	Vitesse en prise dir.	40	Voie arrière	Empaltement				
Nombre de pneus	Bloquage différentiel	Diam. de braq. 6,70/7,0		Porte à faux arr.				
Frein de service = agissant sur poulie d'entraînement des chenilles, a. dispositif d'arrêt								
2ème frein = par vis sans fin de l'entraînement des chenilles								
Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.		Dimensions int. en mm.
A vide			156	Dimension				Longueur
Charge utile			140	Charge pneu				Largeur
Total			296					Hauteur
Gar. de fabr.								Haut. ridelles
Poids max. garanti pr. train routier					Nombre de portes			Porte à faux arr.
Direction:		guidon agissant sur 2 skis		Marque du moteur	KOHLER (USA)		C.V. frein	7 SAE
Alésage		73,024		Course	63,499		C.V. impôts	1,35
Forme de la carrosserie					luge à moteur			
Nombre de places: total		2		(avant 1 milieu	arr. 1 )		Places debout	
Siège arrière					Side-car			

Remarques : (Voir décision du DEJP du 11.3.1963)

L'équipement suivant est suffisant :

Eclairage : AV = 1 phare de bicyclette (Dynamo sur disque du dispositif pour force centrifuge)

1 réflecteur blanc (Plage réfléchissante minimum 20 cm<sup>2</sup>)  
AR = 1 feu arrière rouge } (Plage lumineuse minimum 20 cm<sup>2</sup>)  
1 réflecteur rouge }

Avertisseur : 1 cornet

Il est renoncé au feu de position, à l'éclairage du No de contrôle, à l'indicateur de vitesse.

Mesure du bruit : 78 - 80 dB à 3'600 t/min.

Désignation dans le permis de circulation: Catégorie : Motocycle (Vhc. spécial)

Plaque de contrôle : Brune, plaque seulement à l'avant.

Permis de conduire : Toutes les catégories sont valables de a-o, cependant âge minimum 16 ans.

Admission: Ne peut être admis que si le requérant peut prouver que pour des raisons spéciales il a absolument besoin d'un tel véhicule (par exemple pour le ravitaillement d'un refuge alpin ou d'une cabane de skieurs isolée, etc., pour le transport de blessés etc., lorsqu'il n'est pas possible de recourir à un autre moyen de transport ou qu'il serait abusif de l'exiger). On ne délivrera pas d'autorisation pour des buts sportifs, touristiques ou d'agrément.

Il y a lieu de décrire sur la page 4 du permis de circulation le but précis de l'utilisation pour laquelle l'autorisation a été donnée; par exemple "Pour desservir le refuge alpin X sur le parcours de Y à Z"; "Transports de blessés". L'autorisation doit être limitée à 1 année.

Elle peut être renouvelée de cas en cas, lorsque les conditions n'ont pas changées.

Oberiberg, 23.2.61

Dietlikon, 17.1.62

La Commission d'expertise des types

Cette carte remplace le BT 3'400 des 23.2.61 et 17.1.62.  
Admission : Le "point-virgule" de la lère phrase remplacé par virgule

Genre du véhicule Motocycle (Véhicule spécial)	Marque de fabrique B O M B A R D I E R	Type SKI - DOO	Modèle année 1961-62	Bordereau-type N° 3 ' 4 0 0			
Caractéristiques "BOMBARDIER" sur plaquette du constructeur à l'avant au-dessus du tube de direction.-"SKI-DOO" sur carénage AV et "ROLBA" latéral. Carburant essence Nombre de cylindres 1							
Constructeur du châssis BOMBARDIER Snowmobile Ltd, Valcourt (CA)-Importateur ROLBA AG, Zurich							
N° du châssis frappé à droite à l'arrière latéralement sur le cadre + sur plaquette							
N° du moteur frappé à droite à l'arrière sur couvercle turbine à air, plaquette vissée							
Type du moteur K 161 P - bloc-moteur, vertical							
Position du mot. avant Frein-moteur							
Cylindrée	266 cm <sup>3</sup>	Frein de remorque	Dimensions ext. en mm				
Temps	4	Transmission continue, entraînement par force centri-	Longueur	2'600			
Refroidissement	air (turbo)	fuge avec courroie trapézoïdale, chaîne, sur	Largeur	830			
Entraînement	chenilles	chenilles caoutchouc	Hauteur	770			
Nombre d'axes	Vitesse en prise dir.	40	Voie arrière	Empattement			
Nombre de pneus	Bloquage différentiel	Diam. de braq. 6,70/7,0		Porte à faux arr.			
Frein de service = agissant sur poulie d'entraînement des chenilles, a.dispositif d'arrêt							
2ème frein = par vis sans fin de l'entraînement des chenilles							
Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.	Dimensions int. en mm
A vide			156	Dimension			Longueur
Charge utile			140	Charge pneu			Largeur
Total			296				Hauteur
Gar. de fabr.							Haut. ridelles
Poids max. garanti pr. train routier				Nombre de portes		Porte à faux arr.	
Direction:		guidon agissant sur 2 skis		Marque du moteur KOHLER (USA)		C.V. frein 7 SAE	
Alésage		73,024		Course		63,499 C.V. impôts 1,35	
Forme de la carrosserie		luge à moteur					
Nombre de places: total		2		(avant 1 milieu arr. 1 )		Places debout	
Siège arrière		Side-car					

Remarques : (Voir décision du DFJP du 11.3.1963)

L'équipement suivant est suffisant :

Eclairage : AV = 1 phare de bicyclette (Dynamo sur disque du dispositif pour force centrifuge)

1 réflecteur blanc (Plage réfléchissante minimum 20 cm<sup>2</sup>)  
AR = 1 feu arrière rouge } (Plage lumineuse minimum 20 cm<sup>2</sup>)  
1 réflecteur rouge }

Avertisseur : 1 cornet

Il est renoncé au feu de position, à l'éclairage du No de contrôle, à l'indicateur de vitesse.

Mesure du bruit : 78 - 80 dB à 3'600 t/min.

Désignation dans le permis de circulation: Catégorie : Motorcycle (Vhc. spécial)

Plaque de contrôle : Brune, plaque seulement à l'avant.

Permis de conduire : Toutes les catégories sont valables de a-o, cependant âge minimum 16 ans.

Admission: Ne peut être admis que si le requérant peut prouver que pour des raisons spéciales il a absolument besoin d'un tel véhicule (par exemple pour le ravitaillement d'un refuge alpin ou d'une cabane de skieurs isolée, etc.; pour le transport de blessés etc., lorsqu'il n'est pas possible de recourir à un autre moyen de transport ou qu'il serait abusif de l'exiger. On ne délivrera pas d'autorisation pour des buts sportifs, touristiques ou d'agrément.

Il y a lieu de décrire sur la page 4 du permis de circulation le but précis de l'utilisation pour laquelle l'autorisation a été donnée; par exemple "Pour desservir le refuge alpin X sur le parcours de Y à Z"; "Transports de blessés". L'autorisation doit être limitée à 1 année.

Elle peut être renouvelée de cas en cas, lorsque les conditions n'ont pas changées.

Oberiberg, 23.2.61

Dietlikon, 17.1.62

La Commission d'expertise des types

Genre du véhicule Motocycle (Véhicule spécial)	Marque de fabrique B O M B A R D I E R	Type SKI - DOO	Modèle année 1961-62	Bordereau-type N° 3 ' 4 0 0			
Caractéristiques "BOMBARDIER" sur plaquette du constructeur à l'avant au-dessus du tube de direction, -"SKI-DOO" sur carénage AV et "ROLBA" latéral. Carburant essence Nombre de cylindres 1							
Constructeur du châssis BOMBARDIER Snowmobile Ltd, Valcourt (CA)-Importateur ROLBA AG, Zurich							
N° du châssis frappé à droite à l'arrière latéralement sur le cadre + sur plaquette							
N° du moteur frappé à droite à l'arrière sur couvercle turbine à air, plaquette vissée							
Type du moteur K 161 P - bloc-moteur, vertical							
Position du mot. avant Frein-moteur							
Cylindrée	266 cm³	Frein de remorque	Dimensions ext. en mm				
Temps	4	Transmission continue, entraînement par force centri-		Longueur 2'600			
Refroidissement air (turbo)	fuge avec courroie trapézoïdale, chaîne, sur		Largeur 830				
Entraînement	chenilles	chenilles caoutchouc	Hauteur 770				
Nombre d'axes	Vitesse en prise dir. 40	Voie arrière	Empaltement				
Nombre de pneus	Bloquage différentiel	Diam. de braq. 6,70/7,0	Porte à faux arr.				
Frein de service = agissant sur poulie d'entraînement des chenilles, a. dispositif d'arrêt							
2ème frein = par vis sans fin de l'entraînement des chenilles							
Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.	Dimensions int. en mm
A vide			156	Dimension			Longueur
Charge utile			140	Charge pneu			Largeur
Total			296				Hauteur
Gar. de fabr.							Haut. ridelles
Poids max. garanti pr. train routier				Nombre de portes		Porte à faux arr.	
Direction:		guidon agissant sur 2 skis		Marque du moteur KOHLER (USA)		C.V. frein 7 SAE	
Alésage		73,024		Course 63,499		C.V. impôts 1,35	
Forme de la carrosserie				luge à moteur			
Nombre de places: total		2		(avant 1 milieu arr. 1)		Places debout	
Siège arrière				Side-car			

Remarques : (Voir décision du DFJP du 11.3.1963)\*

L'équipement suivant est suffisant :

Eclairage : AV = 1 phare de bicyclette (Dynamo sur disque du dispositif pour force centrifuge)

1 réflecteur blanc (Plage réfléchissante minimum 20 cm<sup>2</sup>)  
AR = 1 feu arrière rouge } (Plage lumineuse minimum 20 cm<sup>2</sup>)  
1 réflecteur rouge }

Avertisseur : 1 cornet

Il est renoncé au feu de position, à l'éclairage du No de contrôle, à l'indicateur de vitesse.

Mesure du bruit : 78 - 80 dB à 3'600 t/min.

Désignation dans le permis de circulation: Catégorie : Motocycle (Vhc. spécial)

Plaque de contrôle : Brune, plaque seulement à l'avant.

Permis de conduire : Toutes les catégories sont valables de a-o, cependant âge minimum 16 ans.

Admission: Ne peut être admis que si le requérant peut prouver que pour des raisons spéciales il a absolument besoin d'un tel véhicule (par exemple pour le ravitaillement d'un refuge alpin ou d'une cabane de skieurs isolée, etc., pour le transport de blessés etc., lorsqu'il n'est pas possible de recourir à un autre moyen de transport ou qu'il serait abusif de l'exiger). On ne délivrera pas d'autorisation pour des buts sportifs, touristiques ou d'agrément.

Il y a lieu de décrire sur la page 4 du permis de circulation le but précis de l'utilisation pour laquelle l'autorisation a été donnée; par exemple "Pour desservir le refuge alpin X sur le parcours de Y à Z"; "Transports de blessés". L'autorisation doit être limitée à 1 année.

Elle peut être renouvelée de cas en cas, lorsque les conditions n'ont pas changées.

Oberiberg, 23.2.61

Dietlikon, 17.1.62

La Commission d'expertise des types

Cette carte remplace le BT 3'400 des 23.2.61 et 17.1.62.  
Admission : Le "point-virgule" de la 1ère phrase remplacé par virgule

Genre du véhicule Motocycle (Véhicule spécial)		Marque de fabrique B O M B A R D I E R		Type SKI - DOO		Modèle année 1961-62	Bordereau-type N° 3 ' 4 0 0
Caractéristiques "BOMBARDIER" sur plaquette du constructeur à l'avant au-dessus du tube de direction, -"SKI-DOO" sur carénage AV et "ROLBA" latéral. Carburant essence Nombre de cylindres 1							
Constructeur du châssis BOMBARDIER Snowmobile Ltd, Valcourt (CA)-Importateur ROLBA AG, Zurich							
N° du châssis frappé à droite à l'arrière latéralement sur le cadre + sur plaquette							
N° du moteur frappé à droite à l'arrière sur couvercle turbine à air, plaquette vissée							
Type du moteur K 161 P - bloc-moteur, vertical							
Position du mot. avant Frein-moteur							
Cylindrée 266 cm³ Frein de remorque						Dimensions ext. en mm	
Temps 4 Transmission continue, entraînement par force centri.						Longueur 2'600	
Refroidissement air (turbo) fuge avec courroie trapézoïdale, chaîne, sur						Largeur 830	
Entraînement chenilles chenilles caoutchouc						Hauteur 770	
Nombre d'axes Vitesse en prise dir. 40 Vole arrière						Empattement	
Nombre de pneus Bloquage différentiel Diam. de braq. 6,70/7,0						Porte à faux arr.	
Frein de service = agissant sur poulie d'entraînement des chenilles, a.dispositif d'arrêt							
2ème frein = par vis sans fin de l'entraînement des chenilles							
Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.	Dimensions int. en mm
A vide			156	Dimension			Longueur
Charge utile			140	Charge pneu			Largeur
Total			296				Hauteur
Gar. de fabr.							Haut. ridelles
Poids max. garanti pr. train routier				Nombre de portes			Porte à faux arr.
Direction:		guidon agissant sur 2 skis		Marque du moteur	KOHLER (USA)	C.V. frein	7 SAE
Alésage		73,024		Course	63,499	C.V. Impôts	1,35
Forme de la carrosserie		luge à moteur					
Nombre de places: total		2		(avant 1 milieu arr. 1 )		Places debout	
Siège arrière		Side-car					

Remarques : (Voir décision du DFJP du 11.3.1963)

L'équipement suivant est suffisant :

Eclairage : AV = 1 phare de bicyclette (Dynamo sur disque du dispositif pour force centrifuge)  
1 réflecteur blanc (Plage réfléchissante minimum 20 cm<sup>2</sup>)  
AR = 1 feu arrière rouge } (Plage lumineuse minimum 20 cm<sup>2</sup>)  
1 réflecteur rouge }

Avertisseur : 1 cornet

Il est renoncé au feu de position, à l'éclairage du No de contrôle, à l'indicateur de vitesse.

Mesure du bruit : 78 - 80 dB à 3'600 t/min.

Désignation dans le permis de circulation: Catégorie : Motorcycle (Vhc. spécial)

Plaque de contrôle : Brune, plaque seulement à l'avant.

Permis de conduire : Toutes les catégories sont valables de a-o, cependant âge minimum 16 ans.

Admission: Ne peut être admis que si le requérant peut prouver que pour des raisons spéciales il a absolument besoin d'un tel véhicule (par exemple pour le ravitaillement d'un refuge alpin ou d'une cabane de skieurs isolée, etc.; pour le transport de blessés etc., lorsqu'il n'est pas possible de recourir à un autre moyen de transport ou qu'il serait abusif de l'exiger. On ne délivrera pas d'autorisation pour des buts sportifs, touristiques ou d'agrément.

Il y a lieu de décrire sur la page 4 du permis de circulation le but précis de l'utilisation pour laquelle l'autorisation a été donnée; par exemple "Pour desservir le refuge alpin X sur le parcours de Y à Z"; "Transports de blessés". L'autorisation doit être limitée à 1 année.

Elle peut être renouvelée de cas en cas, lorsque les conditions n'ont pas changées.

Oberiberg, 23.2.61

Dietlikon, 17.1.62

La Commission d'expertise des types